

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1817

AMENDEMENT

présenté par

M. Iordanoff, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Laernoès, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	500 000	0
Protection des droits et libertés	0	500 000
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Écologiste et Social vise à rétablir les crédits supprimés par le Sénat, afin de garantir la continuité et la qualité des missions confiées au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), au Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) et au Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS).

Cette réduction budgétaire repose sur une hypothèse de réorganisation dont les conséquences concrètes n'ont pas été évaluées, notamment en matière de fonctionnement des instances, de continuité des travaux et de qualité de l'expertise produite. Une diminution anticipée des moyens apparaît ainsi prématurée, et de nature à fragiliser l'activité de ces conseils.

Or, le HCFEA, le HCAAM et le HCFiPS jouent un rôle essentiel dans l'analyse et l'évaluation des politiques publiques de la sphère sociale, en associant administrations, partenaires sociaux, experts et représentants de la société civile. Leurs travaux constituent un appui intéressant à la décision publique, dans un contexte marqué par des enjeux majeurs tels que le vieillissement de la population, l'évolution des besoins sociaux et la soutenabilité du financement de la protection sociale.

Dans cette perspective, il a pour objet d'augmenter les crédits de l'action 11 *Stratégie et prospective*, du programme 129 *Coordination du travail gouvernemental* de 500 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), en les retirant de l'action 6 *Autres autorités indépendantes* du programme 308 *Protection des droits et libertés*.

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme et les auteurs de cet amendement appellent le Gouvernement à lever le gage en séance publique.